

Recommandations de wecf France pour le PNSE 4

Wecf France participe aux travaux des PNSE, ainsi qu'au GSE depuis 2009, et à ce titre souhaite formuler plusieurs remarques :

Objectifs généraux

- Le PNSE 4 s'inscrit dans la continuité du PNSE 3 et prend en compte notamment le concept d'« exposome », avec pour objectif de cibler l'ensemble des expositions des individus. Il a été présenté aux acteurs de la santé environnementale sous le slogan « Mon environnement, ma santé », et comme devant être un « plan-chapeau ».
- Au slogan « Mon environnement, ma santé », aurait été préférable « Notre environnement, notre santé », qui recouvre nommément la dimension d'action collective. Le déséquilibre faisant peser l'ensemble des décisions et des responsabilités sur l'individu nous apparaît inadapté à la santé environnementale, qui nécessite outre les changements de comportement individuel, des changements systémiques d'ampleur. D'autant que de nombreuses pollutions environnementales ne peuvent être évitées par une action individuelle (pollution de l'air, contamination des aliments, des sols, etc.). Ces évolutions doivent être conduites par les pouvoirs publics, les pouvoirs économiques, l'ensemble des acteurs dans les territoires, et ne peuvent reposer uniquement sur une culpabilisation individuelle.
- Le PNSE4 ne doit pas se résumer à être un catalogue d'actions. Les objectifs politiques de réduction des expositions ou de fréquence des pathologies sont indispensables pour un PNSE efficace. Le PNSE2 avait par exemple fait de la protection de la santé des femmes enceintes et des jeunes enfants une priorité. Des objectifs de réduction des pathologies en lien avec les pollutions environnementales et/ou des objectifs de réduction des niveaux de pollution (sols, air, eau, etc.) nous paraissent ainsi essentiels.
- Les synergies et la cohérence entre les différents plans de santé publique et/ou plans thématiques existants (Eco-Phyto, Plan Cancer, Plan Micropolluants, Stratégie Nationale de Santé, etc.) sont un autre élément de réussite du PNSE 4. Or, si le PNSE 4 ne doit pas empiéter sur les plans existants, il doit s'assurer que ces plans remplissent leurs objectifs et sont efficaces en termes de résultats. Parmi les 25 plans identifiés dans ce cadre, combien disposent de groupes de suivi et d'indicateurs ? Sans ces éléments, combien de ces plans restent en réalité non appliqués, à l'image du plan Eco-Phyto qui a déjà connu plusieurs échecs ? Le PNSE 4 ne doit pas s'interdire d'augmenter l'efficacité de plans thématiques non efficaces.
- Lors de l'élaboration du PNSE 4, il apparaît essentiel de veiller à ce que les acteurs économiques n'aient pas la mainmise sur les contenus des formations et les informations qui seront mises au point pour les professionnels ou le grand public.

Gouvernance et moyens

- Le renforcement du rôle du GSE en tant qu'instance dédiée au suivi et à la coordination des actions en santé environnement, et l'efficacité et la gouvernance des plans traitant directement ou indirectement de santé environnement doit être assuré.
- Nous recommandons la mise en place d'indicateurs de suivi et de réussite, mesurables et chiffrés pour toutes les actions.
- Un budget dédié, ainsi qu'un responsable unique par action nous paraissent essentiels.
- Pour atteindre les objectifs du PNSE4, et devant l'urgence d'améliorer la santé environnementale, les mesures réglementaires visant à réduire les expositions et les sources de pollution (alimentation, air, eau, produits de consommation) nous apparaissent prioritaires, et préférables aux mesures volontaires par secteur. Les actions d'information des publics, qui sont complémentaires, ne sauraient se substituer à une action collective.

Contribution aux groupes de travail thématiques

RECHERCHE

- Assurer la surveillance des pathologies en lien avec des expositions environnementales, telles que malformations, certains cancers pédiatriques, troubles de la santé reproductive, etc. sur l'ensemble du territoire national par un renforcement des registres et une coordination des données et organismes
- Accélérer les travaux sur les groupes de substances chimiques à substituer et sur les effets des mélanges de substances
- Travailler sur l'impact de l'exposition généralisée à la 5G sur la santé avant la mise en place de cette nouvelle technologie

REDUCTION DES EXPOSITIONS

Agents physiques (risques non traités dans d'autres plans sectoriels) : wecf France soutient la proposition du groupe d'un plan sur les agents physiques, qui permettrait de regrouper l'ensemble des actions

Radiofréquences :

- Réduire les expositions aux radiofréquences dans l'ensemble des lieux fréquentés par les enfants en bas âge et les enfants (jusqu'à 14 ans)
- Mettre en place une campagne d'information destinée aux enfants et ados pour limiter les expositions

Nanomatériaux :

- Modifier le registre r-nano selon les préconisations d'Avicenn pour en faire un outil de connaissances plus utile pour l'action publique
- Etendre l'étiquetage des nanomatériaux à l'ensemble des produits de consommation

LED et lumière bleue :

- Réduire les expositions à la lumière bleue, en particulier des enfants, et mettre en œuvre les recommandations de l'Anses publiées dans le cadre de sa récente expertise

Pesticides et biocides :

- Agir pour réduire la sur-imprégnation des femmes enceintes aux produits biocides contenant des pyréthrinoïdes, par une [grande campagne d'information sur les dangers des insecticides ménagers](#)
- Favoriser par des mesures incitatives, le recours aux moyens mécaniques et/ou aux alternatives non chimiques et non dangereuses plutôt qu'aux pesticides, y compris pour les professionnels.

Protéger la santé des femmes enceintes et des enfants :

- Mettre en place un [pictogramme de danger pour les femmes enceintes](#) dans les produits contenant des substances CMR, allergènes, perturbateurs endocriniens, etc.
- Réglementer la catégorie « perturbateurs endocriniens » dans la directive sécurité des jouets
- [Elargir les préconisations pour les produits destinés aux moins de 3 ans à l'âge de 6 ans \(jouets etc.\)](#), pour éviter les disparités de sécurité entre les produits pour jeunes enfants

Réglementation, substitution et eco-design :

- Accélération de la mise en œuvre de restrictions et autorisations dans le cadre de REACH, que la France portera auprès de l'ECHA et des autorités européennes, y compris des groupes de substances chimiques pour refléter l'effet-cocktail

- Soutien à la mise en œuvre du projet LifeAskREACH, et élargissement à d'autres substances que les seules «SVHC» identifiées par REACH pour couvrir les CMR, allergènes et perturbateurs endocriniens suspectés
- Favoriser les alternatives durables et écologiques pour les produits destinés aux enfants et/ou couches, jouets, textiles, etc. dans les lieux collectifs, tels que les lieux d'accueil petite enfance gérés par les pouvoirs publics
- Assurer l'absence de substances chimiques toxiques dans les plastiques et produits issus du recyclage

INFORMATION ET FORMATION

Information

Professionnels :

- Renforcer l'information des professions particulièrement exposées aux risques chimiques : coiffure, esthétique, métiers de l'entretien, du bâtiment, etc.

Grand public :

- Mettre en place une [campagne d'information sur les produits chimiques](#) à grande échelle (en complément du site [agirpourbebe.com](#) de Santé Publique France), utilisant les affiches, spots télévisés, spots radio notamment
- Renforcer l'information des publics riverains de sites pollués ou générant des pollutions (sites industriels, miniers, etc.)
- Assurer l'intégration de la santé environnementale dans le service sanitaire des étudiants en santé

Formation en santé-environnement

Formation initiale :

- Renforcer la [formation initiale des sages-femmes et gynécologues-obstétriciens](#) sur le rôle des facteurs environnementaux dont les perturbateurs endocriniens dans les pathologies de l'appareil reproducteur féminin dont l'endométriose, et la formation des pédiatres, ORL, généralistes sur les facteurs environnementaux des maladies telles que l'asthme, allergies, obésité, diabète, etc.
- Intégrer des modules obligatoires en santé environnementale pour différentes professions dès la formation initiale : architectes, designers, urbanistes, etc. en ciblant les problématiques spécifiques rencontrées par chaque profession (biodiversité en ville, qualité de l'air intérieur, durée de vie des matériaux, adaptation au changement climatique, etc.)

Formation continue :

- Mettre en place des [modules de formation continue en santé environnement](#) en ciblant prioritairement dans un premier temps les professionnels de santé tels que les généralistes, pédiatres, sages-femmes et gynécologues, au contact des femmes enceintes et des jeunes enfants, avec des objectifs chiffrés par région
- Généraliser les [modules en santé environnementale](#) pour différentes professions dans le cadre de la formation continue, pour assurer une prise en compte de la santé environnementale dans les diverses pratiques : usage des produits ménagers, etc.

Le 25 juin 2019